

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-009

du 08 octobre 2020

n°009

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeanne MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Armine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marlon LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Autorisation de programme et crédits de paiements pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques

Monument historique depuis 1980, le carillon Bollée (1867) a été conçu pour l'église Saint-Jacques-le-Majeur. N'ayant été que peu transformé en un siècle et demi d'existence, l'ensemble campanaire – installé dans le massif occidental de l'église (tours et fronton) – est constitué de 52 cloches, d'un clavier et d'un jeu automatique.

Dans les esprits depuis une trentaine d'années, la restauration complète de cet ensemble se concrétise aujourd'hui. Après études et consultations préalables, la société Dodeman (architecture et paysage) a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier de restauration du carillon, des tours qui l'abritent et de la galerie des apôtres. Un expert campanaire agréé par le ministère de la Culture assiste la Ville, maître d'ouvrage du projet, dans la délicate mission de remise en état du carillon.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre de l'opération Coeur de ville qui vise à redynamiser le centre-ville.

L'État, la Région et le Département soutiennent financièrement la commune dans ce projet d'envergure, de même que le loto du patrimoine.

* * * * *

CONSIDERANT que les travaux de restauration se dérouleront fin d'année 2020, pour s'étendre sur cinq exercices budgétaires, Il est pour cela nécessaire de faire une autorisation de programme pour étaler les dépenses sur cinq années.

Les crédits de paiement de la restauration du carillon, des tours et de la galerie des apôtres de l'église Saint-Jacques se déclinent sur 5 exercices selon le détail du tableau ci-dessous :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201008-009**

du 08 octobre 2020

n°009

page 2/2

Objet	2020	2021	2022	2023	2024	Total HT	Total TTC
Travaux d'urgence	40530					40530	48636
Travaux bâti*		300000	203880	175725	175730	855335	1026402
Travaux carillon		80000	186200			266200	319440
Honoraires Moe	36612	16625	16625	16694	16694	103250	123900
CSPS et bureau de contrôle		11400	11702	5272	5272	33646	40375
AMO carillon		15300	15300			30600	30600
Amo pierre	16270					16270	19524
Médiation		40000	40000			80000	96000
Total	93412	463325	473707	197691	197696	1425831	1704877

* tours et galerie des apôtres

Le plan de financement de l'opération se décline ainsi :

Recettes	Nature	% global	Montant
Etat (MH) : travaux bâti* + honoraires Moe	40%	37,5 %	399 646 €
Etat (MH) : travaux carillon	50%		133 100 €
Département de la Vienne	forfait	13 %	190 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine : bâti	20%	14 %	199 823 €
Mission Bern : loto du patrimoine 2018 (carillon)	forfait	7,5 %	49 000 €
Mission Bern : loto du patrimoine 2019 (tour nord)	forfait		57 000 €
Autofinancement	dons	28 %	397 262 €
Dont souscription fondation du patrimoine			22 570 €
Total		100 %	1 425 831 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme de travaux et d'autoriser l'étalement des crédits de paiement.

Les crédits seront imputés sur le compte budgétaire 324.10/2313/OP127/4405.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le maire et par délégation,
 L'adjointe au directeur des affaires
 institutionnelles et juridiques
 Patricia BULAN

